

## COMMUNE DE COURTHEZON

## DECISION N° 2024/064

**PORTANT : AVENANT N°1 MARCHE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN ANCIEN ERP EN SUSHISHOP - LOT 3 MENUISERIE ILLE**

**NOUS**, Maire de la Commune de Courthézon,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération n°2020030 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT,

**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

**Vu** le décret n°2018-1075 du 5 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

**Vu** la mise en concurrence par procédure adaptée publiée au BOAMP en date du 27 Juin 2024, portant marché travaux de réhabilitation d'un ancien ERP en Sushishop,

**Vu** la décision n°2024/040 en date du 02 Août 2024 parvenue en Préfecture de Vaucluse le 05 Août 2024 portant attribution du marché de travaux de réhabilitation d'un ancien ERP en Sushishop à l'entreprise Menuiserie ILLE - 347 allée des entrepreneurs-84210 VENASQUE pour un montant total de 26.039,00€HT soit 31.246,80€TTC concernant le Lot 3 Menuiseries bois intérieures et extérieures,

**Considérant** les modifications des travaux entraînant une plus-value d'un montant total de 1.805,60€HT soit 2.166,72€TTC correspondant à la réalisation de travaux porte office double action SEI 30 d'un montant de 2.845,60 €HT soit 3.414,72€TTC, pose des gonds de volets à la résine d'un montant de 480€HT soit 576€TTC et à la déduction des moins-values porte office simple action sei 30 prévue au marché d'un montant de 1.520,00€ HT soit 1.824,00€TTC comme détaillé dans le devis ci-joint annexé (portant à 6,93% le dépassement total sur le lot),

**Considérant** la nécessité de procéder aux travaux supplémentaires comme énoncés ci-dessus,

**Considérant** que l'offre de cette entreprise répond aux besoins ci-dessus définis, il convient de signer l'avenant à intervenir,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer l'avenant n°1 à intervenir avec Menuiserie ILLE - 347 allée des entrepreneurs-84210 VENASQUE correspondant aux modifications des travaux comme détaillé ci-dessus.

**Article 2** : Les dépenses afférentes à cette opération pour un montant de total 1.805,60€HT soit 2.166,72€TTC sont inscrites au budget de la ville, exercice 2024 et réglées sur situations visées par le Maître d'œuvre.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-lequalite.com

99\_DC-054-218400398-20241018-D2024064-CC

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le département, publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

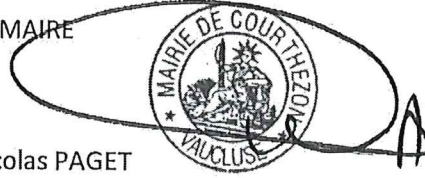
Fait à COURTHEZON, le 18 Octobre 2024

Date de publication, certifiée  
exécutoire le : 22 OCT. 2024



LE MAIRE

Nicolas PAGET



REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DC-084-218400398-20241018-D2024064-CC